

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25625**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Musicologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- Interprétation musicale

- Musique et musicologie

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des universités.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Construction d'une recherche sur un sujet musical.

- Rassemblement et analyse de la documentation disponible.

- Analyse et interprétation des résultats dans une perspective d'explication théorique et de rédaction de divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...).

- Participation, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation (ou à des domaines connexes)

- Création d'œuvres musicales et accompagnement de productions artistiques dans des associations, culturelles publiques ou privées

- Mise en œuvre valorisation des projets artistiques.

- Rechercher les sources musicales et bibliographiques, définir un corpus de recherche, rédiger différents documents en vue de communiquer les résultats de la recherche à la fois auprès de publics spécialisés et de publics de non-spécialistes

- Argumenter avec rigueur à l'écrit comme à l'oral et vérifier des hypothèses innovantes

- Composer des musiques

- Accompagner et promouvoir des projets artistiques

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère (notamment l'anglais) et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation

- Rédiger des cahiers des charges, des bilans, des rapports et des synthèses

- Évaluer et s'auto-évaluer dans une démarche qualité

- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

P Enseignement

R Arts, spectacles et activités récréatives

Musicologue ; Ingénieur(e) culturel(le) (musique) ; Directeur / directrice artistique (musique) ; Conseiller/Conseillère en formation (musique) ; Animateur/Animatrice spécialiste d'activités culturelles (spécialité : musique); Chargé(e) de recherche ; Chargé(e) d'étude ou d'opération de développement culturel ;

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Jusqu'en 2015, le parcours « Musique et musicologie » était enregistré sous la Mention « Musique » Spécialité « Musique et musicologie ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse - II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.

Certification précédente : Arts Lettres, Langues Mention : Musique Spécialité : Musique et Musicologie